TRANSPROJETS
Transport International

International Transport Company
Freight Forwarder
- Project & Oil Field cargo
- Deepwater and off shore project
- Supply chain specialist
- 4 PL dedicated
Agencies in Nigeria (Lagos and Port Harcourt)

48 rue de l'Aubépine
92160 ANTONY
Tél : + 33 1 55 59 07 70
Fax : + 33 1 49 84 06 54
mailto:
infos@transprojets.com
http://www.Transprojets.com

EUROREGIE 02/2016

l'antenne
les transports au quotidien

71e année - N°19.763 www.lantenne.com Jeudi 4 août 2016
ISSN 0395-8582 - CPPAP 0319T79480

Entreprises

Costa Croisières : La compagnie achète un tiers du Chantier naval de Marseille

La compagnie Costa Croisières est entrée à hauteur de 33,3 % au capital du Chantier naval de Marseille, entreprise spécialisée dans la réparation et l'aménagement de navires, contrôlée par la société génoise San Giorgio del Porto.

Bourbon : Le chiffre d'affaires recule de 21 % au premier semestre

Le groupe français de services maritimes à l'industrie pétrolière Bourbon a enregistré un chiffre d'affaires ajusté de 599,2 millions d'euros, en recul de 21 %, au premier semestre, l'amenant à revoir à la baisse ses prévisions annuelles de chiffre d'affaires.

page 2

VMF présente au 50e congrès de l'EPCA

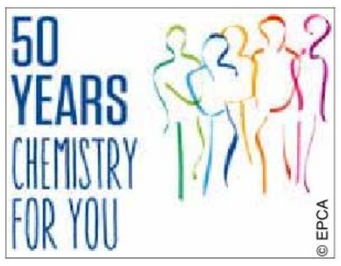

Via Marseille Fos participera au 50e congrès annuel de l'European Petro Chemical Association (EPCA), qui se déroulera cette année du 1er au 4 octobre à Budapest, en Hongrie. Selon l'association de promotion de la place portuaire marseillaise, *"cette convention d'affaires rassemble les plus grands noms de la filière pétrochimique en Europe, à la recherche de solutions logistiques adaptées à leurs besoins, que ce soit pour leurs trafics de vracs liquides ou en conteneurs"*.

Infos : www.epca.eu
Vincent Mutel : 04 91 39 51 55
06 85 23 87 87

FLUVIAL

"Vivre le fleuve" : un projet repris par Promofluvia

Lancé par feue la Région urbaine de Lyon, dissoute en 2015, le projet "Vivre le fleuve" a été repris par l'association Promofluvia, soutenue par l'État et la CNR. Une étude de faisabilité vient d'être présentée par un cabinet spécialisé lors d'un récent "5 à 7 Promofluvia". Elle concerne deux initiatives qui permettraient une certaine immersion de visiteurs dans l'univers du transport fluvial de marchandises.

Promofluvia a repris le projet *"Vivre le fleuve"*. L'étude de faisabilité d'un montant de 50.000 euros est cofinancée par l'État (80 %), la CNR (14 %) et Promofluvia (6 %). Elle a été confiée à un groupement d'études représenté par le bureau Grelet.

L'étude comporte deux offres touristiques distinctes sur l'axe Rhône-Saône : d'une part, le développement de *"chambres d'hôtes"* au sein de péniches de mariniers en activité et leur mise en réseau et, d'autre part, l'utilisation de conteneurs aménagés comme logements insolites le long du fleuve ou sur ses rives.

DES DÉPLACEMENTS INSOLITES

En ce qui concerne la première offre, le constat évident est que l'acheminement des marchandises reste la priorité des opérateurs fluviaux. Le visiteur doit donc s'adapter à cet univers particulier. L'équipage doit aussi accepter de partager un espace relativement exigu avec des étrangers. Le passage en revue des contraintes liées aux statuts réglementaires (Attestation spéciale passagers à passer, délivrée par Promofluvia), à la sécurité, au règlement intérieur sans oublier les aspects juridiques (assurance pour le batelier, pour le passager, déclaration de l'activité hébergement) et d'éventuels coûts d'aménagements montrent que cette initiative doit être bien réfléchie, menée avec des gens sérieux avant d'être concrétisée. *"L'expérience peut être tentée à l'occasion d'un acheminement de marchandises d'un point A à un point B et au-delà sous certaines conditions"*, observe **Jean-Michel Grelet** du cabinet d'études éponyme. Une façon de donner à certains le goût pour des déplacements insolites, en prise directe avec la réalité !

Des hébergements aussi peuvent être insolites, c'est le cas du recours à des conteneurs de 40', neufs ou d'occasion qui présentent l'avantage d'être assez vastes, transportables et à des coûts raisonnables. Le conteneur peut être implanté sur un domaine public terrestre ou un domaine fluvial. Là encore, des contraintes administratives doivent être connues comme par exemple la nécessité d'avoir un titre d'habilitation d'occupation de terrain. Il faut aussi prendre en compte l'accessibilité des sites, le contrôle d'une parfaite étanchéité du conteneur, son isolation thermique, son raccordement aux réseaux. Un conteneur relève de la catégorie *"meublé de tourisme"*.

> *"L'acheminement des marchandises reste la priorité des opérateurs fluviaux"*

Le cabinet Grelet, **Richard Poulet**, expert fluvial, et **Richard Bosquillon**, paysagiste, ont examiné quatre sites : Chalon, Virignin, Condrieu et Valence-l'Épervière.

Cette étude de faisabilité montre les potentiels de ces formules de déplacement et d'hébergement (à l'heure où on note aussi un déficit en ce domaine dans certaines régions touristiques).

Les membres de Promofluvia et leurs alliés doivent maintenant communiquer auprès des mariniers et de leurs représentants susceptibles d'être intéressés par ces propositions et les aider à les mettre en œuvre.

Le tourisme industriel connaît un fort engouement. Plus les Français connaîtront les multiples facettes du transport fluvial, plus ils pourront en devenir d'utiles zélateurs.

Annick BÉROUD